

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/052

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 10 AVRIL 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 19 : DIVERS

2. DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (PTRTE)

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire qui indique :

- que le périmètre de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a été retenu pour l'élaboration d'un Pacte Territorial de relance et de Transition Écologique (PTRTE),

- que par courrier reçu en mairie de Sarralbe le 1^{er} avril 2021, la CASC demande à notre commune de lui adresser des fiches-projets dans un délai de 15 jours,

- que ce PTRTE est une démarche conjointe de l'Etat et de la Région Grand-Est destinée à faire émerger et prioriser des projets inscrits dans une dynamique économique, sociale et environnementale,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix,

- décide de soumettre à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour intégration dans le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) les demandes de subvention pour les deux projets ci-après :

1) amélioration de l'isolation thermique de la mairie par le remplacement des menuiseries extérieures existantes par des menuiseries à rupture de pont thermique.

Dépenses : 208 245 € HT (travaux sur le bâti)

Recettes

PTRTE : 50 % du montant HT soit, 104 122,50 €

Fonds libres de la commune de Sarralbe, soit 104 122,50 €

Total : 208 245,00 €

2) Intégration urbaine, environnementale et paysagère des quartiers des rues de Tavaux, Edgar Hulin et Hannon, en limite du centre-bourg avec pour objectif la production d'une quarantaine de logements sociaux par la société CDC-Habitat Ste Barbe :

Dépenses

| | |
|---|----------------|
| - acquisition par la commune des friches industrielles (6,38 hectares) : | 840 000 € HT |
| - aménagement d'un parc public en liaison avec la halte fluviale-relais vélos : | 1 300 000 € HT |
| - démolition de l'ancienne salle des fêtes Solvay en ruine : | 50 000 € HT |
| - mise en conformité de la rue de Tavaux (voirie et réseaux hormis l'assainissement) : | 209 700 € HT |
| - mise en conformité des rues Edgar Hulin et Hannon (voirie et réseaux hormis l'assainissement) : | 682 885 € HT |
| - travaux de sécurisation de la rue E. Solvay entre la halte fluviale et le parc public : | 102 300 € HT |
| Total : | 3 184 885 € HT |

Recettes

| | |
|---|-------------------|
| PTRTE : 50 % du montant HT de l'opération, soit : | 1 592 442,50 € HT |
| Fonds libres de la commune : | 1 592 442,50 € HT |
| Total : | 3 184 885,00 € HT |

- autorise M. le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à ces demandes d'aide financière.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 13 avril 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 13 avril 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT